Accusé de réception en préfecture
972-289720013-20260708-DELIB_2026-027-DE
Date de télétransmission : 22/07/2026
Date de réception préfecture : 22/07/2026

SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

DELIBERATION N° 2026-027

DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS EN SA SEANCE DU 8 JUILLET 2026

DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – CCDSPV

Etaient présents :

	TITULAIRES	P	A	SUPPLEANTS	P	A	Représenté par
Représentants de la CTM	AZEROT Bruno Nestor		A	LARGEN-MARINE Yolène	P		
	DULYS PETIT Jenny	P		CHAMMAS Charles		A	
	DUVERGER Jean-Claude		A	BEAULIEU Lydia		A	
	ECANVIL Jean-Claude : **Président**	P		DUFEAL Éric		A	
	DUNON Rosalie	P		TERMON Séverine		A	
	ETIENNE NOTTE Yannick		A	NARCISSOT Marius		A	
	VALENTIN Sandra	P		CLEM-BERTHOLO Manuella		A	
	NORCA Stéphanie		A	CAROLE Francis		A	
	TIRAULT Fred Michel		A	LISLET Claude	P		
	BEAUNOL Jean-François	P		NELLA Aurélie			
Représentants des communes	LAGUERRE Didier	P		LOUIS Thérèse	P		
	LABORIEUX Judith	P		LOF Jéo		A	
	CHARLES-DONATIEN Servius	P		CLEON Murielle	P		
	MIEVILLY Eliane	P		LOUIS-JOSEPH Patrick		A	
	GRELET Rodrigue	P		JOSEPH Dacy	P		

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE DE SECOURS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'extrait de délibération n° 2021-21 de la réunion du conseil d'administration du service territorial d'incendie et de secours en sa séance du 7 octobre 2021 portant désignation des membres siégeant au sein du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires – CCDSPV ;

VU l'arrêté n° 2026-460 du 9 juillet 2026 portant composition du conseil d'administration du service d'incendie de secours de Martinique ;

CONSIDERANT que compte tenu du renouvellement des représentants des communes au sein du Conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours, il y a lieu de désigner les nouveaux membres devant siéger au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

VU le rapport du président du Conseil d'administration et après avoir entendu les précisions données en séance en ces termes :

Un comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, propre à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, dont les modalités de fonctionnement sont fixées par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile, est créé auprès du service départemental ou territorial d'incendie et de secours. Cette instance est consultée sur toutes les questions d'ordre général relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, notamment sur la politique de leur engagement, de leur avancement et de leur fidélisation au sein de ce corps.

Il est présidé par le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours et comprend un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental.

Il comprend au moins sept représentants de l'administration et sept représentants des sapeurs-pompiers volontaires. Un suppléant est désigné pour chaque représentant, dans les mêmes conditions que son titulaire.

Lorsqu'ils ne sont pas désignés comme représentants de l'administration, le directeur départemental des services d'incendie et de secours et le médecin-chef de la sous-direction santé, ou leurs représentants, assistent avec voix consultative aux séances du CCDSPV.

Après avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : Sont désignés membres représentants l'établissement public au sein du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Monsieur Jean-Claude ECANVIL – Président	- Madame Jenny DULYS-PETIT
- Monsieur Jean-François BEAUNOL	- Madame Eliane MIEVILLY
- Monsieur Jean-Claude DUVERGER	- Madame Rosalie DUNON
- Madame Judith LABORIEUX	- Monsieur Rodrigue GRELET
- Madame Sandra VALENTIN	- Monsieur CHARLES-DONATIEN Servius
- Colonel HC Patrick TYBURN, DDSIS	- Colonel Jonathan COUPRA, DDASIS
- Médecin-chef de la sous-direction santé	- Mèd-COL Samuel PERAU, Médecin-chef adjoint de la sous-direction santé.

Article 2 : L'extrait de délibération n° 2021-21 de la réunion du conseil d'administration du service territorial d'incendie et de secours en sa séance du 7 octobre 2021 portant désignation des membres siégeant au sein du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires est abrogé.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.
Le tribunal administratif de Martinique peut être saisi par courrier (12 rue du citronnier Plateau Fofo CS 17103 97271 Schoelcher) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Fort-de-France, le : 21 JUIL. 2026

Le président du Conseil d'administration
du service d'incendie et de secours

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS * MARTINIQUE *

Jean-Claude ECANVIL